Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE	**Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations supérieures** **1 ter, avenue de Lowendal, 75700 PARIS 07 SP** **Suivi par : Alain HENRICH** **Tél : 01.49.55.46.38** **Fax : 01 .49.55.42.65** **Réf. Interne :** **Réf. Classement :**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDES/N2002-2023** **Du 25 FEVRIER 2002**

Date de mise en application : immédiate

Annule et remplace :

Date limite de réponse

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

A

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs
des établissements publics d'enseignement
supérieur agricole

Nombre d'annexes :

Objet : Etudes sur le devenir des diplômés des établissements de l'enseignement supérieur agricole : insertion, évolution professionnelle.

Bases juridiques : Article R 812-2 du code rural.

Résumé : Objectifs et modalités de mise en œuvre de deux études concernant l'insertion et l'évolution professionnelle des élèves diplômés de l'enseignement supérieur agricole.

Mots-clés : Enquête, Formation, Diplômes, Insertion et Parcours professionnels

Plan de Diffusion	
Pour exécution : Mesdames les Directrices, messieurs les Directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur agricole	

I / Présentation de l'exercice :

La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, en définissant les missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole publics, confie aux établissements publics d'enseignement un rôle de contribution à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.

S'agissant de l'enseignement supérieur agricole, l'insertion professionnelle des étudiants demeure un sujet particulièrement important tant du point de vue des débouchés et de la construction d'un cursus adapté au projet professionnel de chacun, que de celui de l'adaptation des contenus des formations aux métiers existants ou en cours d'émergence.

A cet égard, l'Observatoire National de l'Enseignement agricole, constatant dans son rapport 1997, l'absence de données nationales homogènes sur le processus d'insertion des élèves ingénieurs et vétérinaires des écoles de l'enseignement supérieur, recommandait la mise en place d'une étude précise sur le sujet.

Une première étude a ainsi été confiée à l'Observatoire de la Vie Etudiante de l'Université de Toulouse 1 (OVE). Cette étude, réalisée sous la forme d'une enquête nationale, a porté sur le devenir des ingénieurs et des vétérinaires diplômés en 1995 et a fait l'objet de deux rapports publiés en février 2000. A cette occasion, il convient de noter le très bon rendement de cette enquête présentant un taux de réponse de 73% pour les ingénieurs, ce qui est particulièrement important dans le cas d'une enquête à caractère national.

Ces résultats ne présentent, toutefois, que la photographie d'une situation prise à un moment donné. Il importe donc de pouvoir désormais les inscrire dans une démarche plus dynamique permettant une analyse du devenir professionnel des diplômés de l'enseignement supérieur agricole qui s'inscrive dans un contexte de long terme et qui permette de mieux appréhender les divers processus d'adaptation des parcours professionnels.

II / Objectifs poursuivis :

Au regard des enseignements acquis lors de la précédente enquête, il importe de distinguer désormais :

- un examen de l'évolution du parcours professionnel des diplômés de 1995 ,
- une analyse de l'insertion dans le milieu professionnel pour la promotion des diplômés en 1998.

Ainsi, deux enquêtes spécifiques traiteront désormais de la problématique de l'insertion dans le milieu professionnel.

A) Examen de la situation de la promotion 1995

L'objectif de cette étude est de recueillir des éléments permettant de mieux retracer l'évolution professionnelle des diplômés de 1995, soit sept années après leur sortie de l'école.

L'analyse de l'évolution de carrière de ces diplômés offrira l'occasion de mieux prendre en compte certaines évolutions du contexte économique, social ou politique et leurs impacts sur la carrière des diplômés de cette année.

Elle a, en outre, pour objet de susciter chez des professionnels dorénavant confirmés un premier jugement sur l'évolution de leur carrière, sur l'adéquation entre l'enseignement reçu et les compétences qu'ils ont dû mobiliser lors de leur évolution professionnelle.

Enfin, cette enquête devrait pouvoir fournir des informations précieuses sur les diverses formations suivies par ces diplômés dans le cadre de leur parcours professionnel, qu'il s'agisse de l'acquisition de nouvelles connaissances, de la nécessité de compléter une formation initiale dans le cadre d'une réorientation professionnelle, d'une politique spécifique menée au sein de certaines entreprises, de la situation du marché de l'emploi,…

B) Examen de la situation de la promotion 1998

Il s'agit ici d'appréhender le processus de première intégration au sein du monde professionnel pour les diplômés de l'année 1998.

Le questionnaire de cette étude reprend le modèle précédemment utilisé pour l'enquête sur les diplômés de 1995 tout en l'adaptant en vue de le simplifier et de tenir compte des enseignements apparus à la lecture des résultats de l'enquête précédente.

A cet égard, ce questionnaire doit permettre de mieux mesurer l'impact des formations reçues au sein des établissements. Une nouvelle question est intégrée concernant le projet professionnel développé par chaque étudiant afin d'analyser l'apport des différentes actions mises en œuvre au sein des différentes écoles dans l'élaboration de cet outil et son influence en matière d'insertion. Ce type d'information doit ainsi permettre de mieux mesurer l'impact de la spécialisation développée par l'étudiant et son apport sur le parcours professionnel qu'il a pu développer.

En outre, l'examen de la situation des diplômés de 1998 offrira une utile comparaison en termes de processus d'insertion avec le parcours des diplômés de 1995 grâce à l'analyse du contexte économique et social et de son impact en matière de recherche de premier emploi.

III / Méthode retenue :

Elle s'appuie sur celle mise en place lors de l'enquête précédente et fera l'objet d'un cahier des charges. Les questionnaires utilisés ainsi que la méthode retenue ont été présentés, pour validation, à un comité de pilotage comprenant des représentants de la sous direction de l'enseignement supérieur, de l'observatoire des missions et des métiers ainsi que des établissements d'enseignement supérieur.

Chacun des partenaires, DGER, OVE, écoles, aura un rôle précis à tenir ;

la DGER pilotera le déroulement de l'enquête concernant le suivi des diplômés de 1995,

les écoles contacteront directement leurs anciens élèves pour l'enquête portant sur l'insertion des diplômés de 1998,

l'OVE analysera le contenu des réponses et synthétisera l'ensemble des informations recueillies.

S'agissant de la procédure à mettre en œuvre :

A) Pour le suivi de la promotion 1995, un nouveau questionnaire est élaboré afin de mieux cerner l'itinéraire professionnel des anciens élèves. La mise en œuvre de cette enquête sera assurée par la DGER qui, en liaison avec l'OVE, adressera le questionnaire à vos anciens étudiants.

Afin de pouvoir mener à bien ce travail d'analyse, vous adresserez à la sous direction de l'enseignement supérieur, bureau des formations supérieures, les listes des élèves diplômés par votre établissement en 1995 quelle que soit la voie suivie par l'intéressé, entrée directe dans l'école, apprentissage, formation continue.

Par ailleurs, il serait particulièrement utile de pouvoir disposer de la dernière adresse connue des étudiants diplômés de votre établissement lors de la promotion 1995 et, éventuellement, celle de leurs parents dans le cas où vous ne disposeriez plus de données précises permettant de leur adresser le nouveau questionnaire.

Enfin, vous voudrez bien communiquer ces listes par ordre alphabétique ainsi que la numérotation - dans l'hypothèse où vous l'auriez conservée - qui a été adoptée lors de l'enquête précédente afin de réaliser ce travail d'enquête selon le modèle qui a prévalu en 1995.

B) En ce qui concerne l'étude de la promotion 1998, celle ci sera gérée directement par chaque école participant à l'enquête à partir des questionnaires proposés par le prestataire.

A cet égard, l'observatoire de la vie étudiante de l'université de Toulouse adressera à chaque établissement le matériel nécessaire pour la réalisation de cette enquête et fournira à cette occasion les indications pertinentes sur la procédure à suivre afin de joindre les ancien élèves diplômés.

L'investigation s'effectuera par voie postale (envoi puis rappels postaux, relances téléphoniques éventuelles).

Il va de soi que les renseignements obtenus feront l'objet d'une exploitation statistique strictement anonyme, les écoles restant propriétaires des données qu'elles auront fournies.

La présentation des résultats des deux enquêtes sera effectuée par le prestataire et donnera lieu à la publication de rapports.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre au bureau des formations supérieures le nom d'un correspondant chargé, au sein de votre établissement, de suivre le déroulement de ces deux enquêtes.

Ces deux études me paraissent un élément clé pour assurer l'évolution constante de notre dispositif de formation, au plus près des réalités socio-économiques. Je vous remercie par avance de votre participation à l'élaboration de cet outil commun en veillant à la meilleure diffusion de cette enquête auprès de vos diplômés afin que nous puissions aboutir à un nombre de réponses au moins égal à celui enregistré lors de l'exercice précédent.

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche.
Jean-Claude LEBOSSE